

Informations relatives au Programme de la Section 8 24 mars 2020

Chers propriétaires de logements et participants de la Section 8,

L'Office du logement de la Ville de New York (New York City Housing Authority, NYCHA) continue à travailler, en étroite collaboration avec le Département de la santé et de l'hygiène mentale (Department of Health and Mental Hygiene) de la Ville de New York, le service de gestion d'urgence de la Ville de New York (New York City Emergency Management) et d'autres partenaires municipaux, de l'État de New York et du gouvernement fédéral, au suivi de la crise liée à l'apparition du coronavirus (COVID-19) et à l'application des décrets du Maire Bill de Blasio et du Gouverneur Andrew Cuomo. La santé et la sécurité de nos employés, des propriétaires de logements et des participants demeurent notre priorité dans le cadre de nos mesures d'adaptation des modalités opérationnelles du programme.

À des fins pratiques et de planification, nous avons inclus ci-dessous une mise à jour de l'état des opérations de la Section 8.

Nous vous rappelons que l'extranet dédié aux propriétaires et le portail en libre service (Self-Service Portal) demeureront disponibles pour les envois en ligne de demandes et de documents, ainsi que pour les actualisations de statuts. En raison des impératifs liés à la planification des effectifs, certaines tâches (par exemple les impressions et les envois de courriers) seront retardées. Dans la mesure du possible, nous vous invitons à visiter régulièrement le portail en libre service et le portail dédié aux propriétaires (Owner Portal) pour prendre connaissance des dernières informations et imprimer les documents requis.

Remarque : Les opérations de la Section 8 sont susceptibles de continuer à être modifiées. Rendez-vous sur le site Web de la NYCHA (www.nyc.gov/nycha) pour obtenir des informations complémentaires.

- Les opérations du **Centre de contact client (Customer Contact Center, CCC)** sont suspendues pour les demandes de la Section 8, et ce, aussi longtemps que durera l'état d'urgence décrété par le maire.
- **Les centres de contact ouverts au public** sont fermés pendant toute la durée de l'état d'urgence décrété par la municipalité.
- **Les recertifications annuelles et provisoires** ayant pour conséquence l'augmentation de la part de loyer du locataire seront traitées, au plus tôt, à compter du 1er mai 2020. Cette mesure permet d'éviter une augmentation des charges des ménages pendant cette période.
- **Les entretiens d'admissibilité des demandeurs de prestations** seront effectués par téléphone.
- Il en ira de même pour les **réunions informelles**.
- **Les inspections** ne seront effectuées que dans les nouvelles unités locatives. Toutes les autres inspections ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre. La NYCHA est en attente d'une dispense relative aux réinspections délivrée par le Département du logement et du développement urbain (Housing and Urban Development, HUD). Jusqu'à la réception de cette dispense, nous devons nous conformer à la politique actuelle de gestion des suspensions et des réinstallations.
- **Les renouvellements de baux et les modifications des contrats de location** peuvent être envoyés en ligne ou par courrier électronique à l'adresse linfo@nycha.nyc.gov.
- **Les forfaits locatifs** seront acceptés par courrier électronique à l'adresse s8.rtu@nycha.nyc.gov.

- **Toutes les mesures de résiliation** ont été suspendues pour toute la durée de l'état d'urgence décrété par la municipalité et, en tout état de cause, pour une période minimale de 60 jours. Ce calendrier pourra faire l'objet d'une réévaluation en fonction de l'évolution des besoins. Sont ici concernées toutes les mesures de résiliation relatives à la recertification annuelle, aux inspections et à la fraude.
- **Les demandes de transferts** continuent à être traitées. La réception des bons de transferts envoyés par courrier sera toutefois retardée. Veuillez si possible consulter régulièrement le [portail en libre service](#), sur lequel vous pourrez imprimer les bons.
- **Options postales** destinées aux participants de la Section 8 n'ayant pas d'accès à Internet :

Documents de revue annuelle (AOI)	PO Box 19196 Long Island City, NY 11101-9196
Documents relatifs aux transferts de locations	PO Box 19199 Long Island City, NY 11101-9199
Lettres ou questions	PO Box 19201 Long Island City, NY 11101-9201
Documents relatifs à la portabilité	PO Box 1631 New York, NY 10008-1631

Nous prenons ces mesures importantes dans un souci de sécurité des communautés dont nous avons la charge. Nous invitons les propriétaires de logements de la Section 8 à agir de même en faisant désinfecter les zones les plus fréquentées et les parties communes. Si les propriétaires de logements n'ont pas encore pris de mesures en ce sens, ils doivent modifier leurs procédures d'entretien ordinaires afin d'apporter une attention accrue aux zones susmentionnées.

Nous continuerons à vous fournir des informations actualisées sur la crise du COVID-19 au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Pour obtenir des informations complémentaires sur le COVID-19, rendez-vous à l'adresse nyc.gov/coronavirus.

Nous vous remercions de votre coopération.